

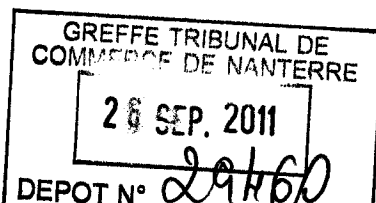
REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

Le soussigné :

Monsieur François PRIOLLAUD-SAVEY,

agissant en qualité de Gérant de la société *C.G.I. – Contrôle, Gestion, Informatique*, Société à Responsabilité Limitée au capital de 40.000 euros, ayant son siège social au 43 rue Marcel Miquel, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 378 005 334 (ci-après dénommée la « SOCIÉTÉ »).



A l'honneur de vous exposer que :

Monsieur François PRIOLLAUD-SAVEY, associé, envisage de procéder à l'apport à la Société *C.G.I. – Contrôle, Gestion, Informatique* des biens ci-après, dans le cadre de la restructuration et de la simplification administrative de la SOCIÉTÉ :

- 1.925 actions de la société ARIANE CONSULTING, Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège social est 56 rue de Londres - 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 381 942 564, lui appartenant.

Cet apport peut être évalué globalement à 616.000 euros, soit 320 euros par titre, sous réserve des vérifications prévues par la loi, et serait rémunéré par 9.625 parts sociales de la SOCIÉTÉ.

En conséquence, le soussigné,

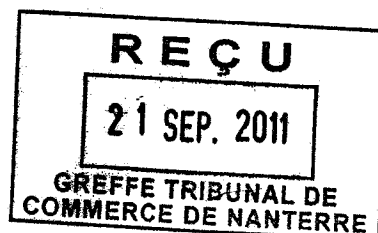
A l'honneur de solliciter :

qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner, conformément aux dispositions des articles L.223-33, L.223-9 et R.223-6 du Code de commerce, un Commissaire aux apports ayant pour mission :

- ↳ d'apprécier et évaluer l'apport consenti par Monsieur François PRIOLLAUD-SAVEY,
- ↳ d'apprécier la valeur des avantages particuliers pouvant éventuellement exister,
- ↳ d'établir un rapport, contenant les mentions prévues par les textes réglementaires.

Fait à Paris,

Le 19 septembre 2011.



Note descriptive

Apports en nature à la société C.G.I. – Contrôle, Gestion, Informatique

I. Description des apports

L'apport envisagé porte sur 1.925 actions de la société ARIANE CONSULTING, Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège social est 56 rue de Londres - 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 381 942 564, lui appartenant.

II. Apporteur

Monsieur François PRIOLLAUD-SAVEY, né le 18 avril 1958 au Mans (72),

De nationalité française,

Demeurant 40 rue Navarin – 72000 LE MANS,

Détient 77% du capital de la société ARIANE CONSULTING, soit 1.925 actions.

III. Société dont les titres seront apportés

La société ARIANE CONSULTING est une Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège social est 56 rue de Londres - 75008 PARIS.

Activité : Expertise comptable et Commissariat aux comptes

Immatriculation : le 26 juin 1991 au RCS de PARIS sous le numéro 381 942 564.

Clôture d'exercice le 30 septembre :

Au 30 septembre 2010 :

Chiffres d'affaires : 556.877 €

Résultat d'exploitation : 57.470 €

Produits financiers : 76 €

~~Résultat net : 40.619 €~~

Total bilan : 456.148 €

Capitaux propres : 308.423 €

Au 30 septembre 2009 :

Chiffres d'affaires : 498.948 €

Résultat d'exploitation : 38.553 €

Produits financiers : 12.990 €

~~Résultat net : 36.715 €~~

Total bilan : 419.349 €

Capitaux propres : 267.804 €

Pas de Commissaire aux comptes

Nombre de salariés : 6

IV. Société bénéficiaire de l'apport

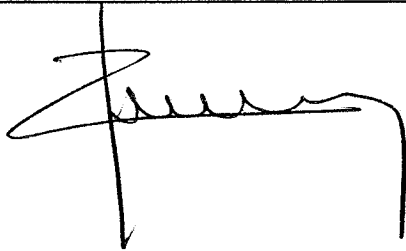
La société **C.G.I. – Contrôle, Gestion, Informatique**, est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 40.000 euros, dont le siège social est 43 rue Marcel Miquel, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 378 005 334.

Activité : Expertise comptable et Commissariat aux comptes

Pas de Commissaire aux comptes.

Mode d'évaluation des apports : valorisation établie par les parties à 616.000 euros

Date de réalisation définitive de l'opération : le 31 décembre 2011

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Z' followed by a series of loops and a long horizontal stroke ending in a vertical line.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

Le Président

ORDONNANCE

2011001727

Nous, Yves LELIEVRE, Président du Tribunal de commerce de NANTERRE,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Nommons

Jean Pierre FEIBEL
48 Bd RASPAIL
75006 PARIS

en qualité de



Commissaire à la fusion et/ou à la scission et/ou aux apports et/ou à la transformation et s'il y a lieu, aux avantages particuliers



Commissaire chargé d'apprécier la valeur d'un ou plusieurs biens dans le cadre de l'article L 225-101 du Code de Commerce



Commissaire chargé de vérifier l'actif et le passif dans le cadre de l'article L 228-39 du Code de Commerce

Disons que le (ou les) commissaire(s) disposera (ont) d'un délai qui ne pourra être inférieur à 35 jours pour exécuter sa(leur) mission et ce, à dater de la présente ordonnance.

Disons que le (ou les) commissaire(s) ci-dessus désigné(s) nous fera (ont) parvenir une attestation d'indépendance et d'impartialité pour exécuter sa mission (modèle joint). La présente nomination ne prendra effet qu'à dater de la signature de ce document.

Disons qu'en outre, cette attestation sera jointe au rapport du (des) commissaires(s).

Disons que le (ou les) commissaire(s) désigné(s) pourra (ont) se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans l'accomplissement de sa (leur) mission.

~~Disons que le(s) commissaire(s) désigné devra (devront) nous soumettre le montant de ses (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra être joint à la requête en fixation de la rémunération.~~

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à NANTERRE, le 23/09/2011



